

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/36/106  
14 décembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Rapport du Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure  
actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances  
et du personnel

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
publié sous la cote A/C.5/36/L.42

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.5/36/L.42, l'Assemblée générale, entre autres dispositions, prierait le Comité de poursuivre ses travaux, en tenant compte des rapports pertinents du CCI et des commentaires du Secrétaire général les concernant, et de soumettre un rapport définitif à l'Assemblée générale à sa trente-septième session.
2. On se souviendra qu'au paragraphe 2 du dispositif de sa résolution 35/211, l'Assemblée avait prié le Secrétaire général de nommer 17 experts, en consultant à cet effet les groupes régionaux et en prenant dûment en considération le principe d'une répartition géographique équitable.
3. Au troisième paragraphe du dispositif du projet de résolution, le Secrétaire général serait prié de consulter le Comité, avant sa prochaine session, sur les questions indiquées dans le rapport du Comité. A supposer qu'après ces consultations, une nouvelle session du Comité soit nécessaire, des incidences financières seraient à prévoir; elles ont été calculées à partir des hypothèses ci-après :
  - A. Services de conférence
    - a) Le Comité se réunirait à New York pendant trois semaines, et tiendrait deux séances par jour;
    - b) L'interprétation serait assurée en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe);
    - c) Les services nécessaires pour 25 pages de documents avant la session, 50 pages pendant la session et 32 pages après la session seraient assurés en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Compte tenu de ces hypothèses, le coût des services de conférence serait le suivant :

Comité des Dix-Sept

	<u>Volume de travail total</u>	<u>Taux unitaire 1/</u> (Dollars)	<u>Coût total 2/</u> (Dollars) (Dollars)	
<u>I. Documentation à établir avant la session</u> (10 000 mots, A, Ar, C, E, F, R)				
a) Traduction	42 jours	302 par jour	12 700	
b) Révision	14 jours	315 par jour	4 400	
c) Dactylographie	46 jours	170 par jour	7 800	
d) Reproduction	167 500 pages tirées	0,010 par page tirée	1 700	
e) Distribution	6 700 documents	0,050 par document	300	26 900
<u>II. Service des séances</u>				
a) Interprétation (A, Ar, C, E, F, R)	420 jours	375 par jour	157 500	
b) Personnel d'appui :				
- Préposé à la salle de conférences	21 jours	39 par jour	800	
- Commis à la distribution des documents	21 jours	39 par jour	800	159 100
<u>III. Documentation à établir pendant la session</u> (20 000 mots, A, Ar, C, E, F, R)				
a) Traduction	85 jours	302 par jour	25 700	
b) Révision	28 jours	315 par jour	8 800	
c) Dactylographie	93 jours	170 par jour	15 800	
d) Reproduction	280 000 pages tirées	0,010 par page tirée	2 800	
e) Distribution	5 600 documents	0,050 par document	300	53 400
<u>IV. Documentation à établir après la session</u> (12 800 mots, A, Ar, C, E, F, R)				
a) Traduction	54 jours	302 par jour	16 300	
b) Révision	18 jours	315 par jour	5 700	
c) Dactylographie	59 jours	170 par jour	10 000	
d) Reproduction	214 400 pages tirées	0,010 par page tirée	2 100	
e) Distribution	6 700 documents	0,050 par document	300	34 400
	Total (I, II, III et IV)			273 800
<u>Crédits nécessaires pour le Bureau des services généraux</u>				
a) Cabine de commande			5 400	
b) Frais généraux de fonctionnement			1 800	7 200
	Total général			281 000

1/ Dans le calcul estimatif des coûts, le taux unitaire, dans le cas des services d'interprétation, de traduction, de révision et de dactylographie, comprend l'élément "frais de voyage".

2/ Chiffres arrondis à la centaine de dollars la plus proche.

B. Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance

4. On se souviendra que lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée, la Cinquième Commission avait décidé à sa 56ème séance, tenue le 12 décembre 1980, qu'à titre exceptionnel, des crédits seraient prévus pour les frais de voyage et les indemnités journalières des membres du Comité ne résidant pas à New York. A cet égard, si l'on part de l'hypothèse que neuf membres du Comité ne résident pas à New York, on estime à 39 900 dollars le montant du crédit supplémentaire à prévoir.

5. Le coût des services de conférence indiqué plus haut, au paragraphe 3 A, a été calculé sur la base du coût intégral, aux taux actuels. Etant donné que l'état récapitulatif du coût total des services de conférence publié sous la cote A/C.5/36/105 ne comprend pas de crédit pour des réunions du Comité en 1982, le coût des services de conférence dont il est question dans le présent document sera présenté dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983.

6. En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution publié sous la cote A/C.5/36/L.42, il conviendra d'ouvrir au chapitre 28 A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 un crédit supplémentaire d'un montant de 39 900 dollars.

-----